

Maître d'ouvrage

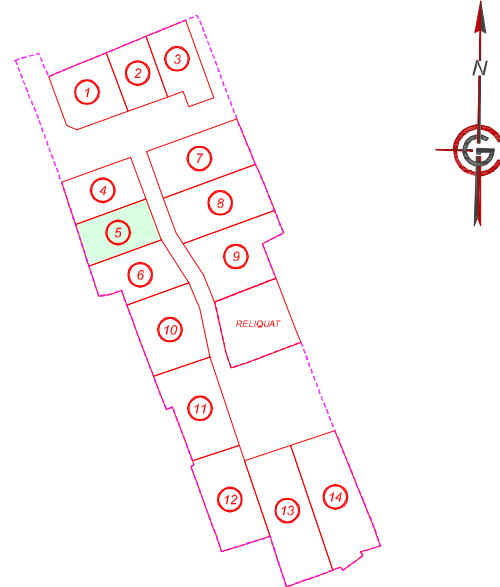


www.gpm-immobilier.com

32, avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS-sur-MER

05 46 370 300
contact@gpm-immobilier.com

Situation parcellaire



Légende

- Périmètre du lotissement
- Parcelle
- Application cadastrale
- Mur ou muret
- Dalle béton
- Bâtiment
- Clôture, haie ou mur privatif
- Clôture légère
- Bordure T2 vue 0.14 m
- Dévers projet chaussée
- Bordure structurante PVC
- Bordure CR2 vue 0.00 m
- Caniveau pavés type CC2
- Sens de circulation
- Pelouse
- Massif arbustif
- Chemin piéton calcaire stabilisé ou similaire
- Enrobé
- Béton désactivé
- Résine sur enrobé
- Stationnements pavés drainants à joints enherbés
- Sortie de véhicule interdite
- Ligne d'accrochage obligatoire d'au moins 1/3 du linéaire de la façade de présentation sur la rue de la construction principale
- Angle bâti obligatoire sur au minimum 3 m de longueur dans les deux directions
- Ligne de recul obligatoire à 6m de la construction principale
- Arbre à conserver sauf pour des raisons d'état sanitaire ou de projet bâti. En cas de nécessité d'abattage, la plantation d'un arbre est exigée.
- Noyer à préserver impérativement + diamètre de protection au sol
- Arbre



Coffret Electricité
Recolement 14/10/2022
 Coffret
Altitude coffret voirie finie



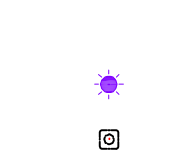
Sortie pour compteur AEP
Eau potable



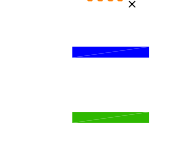
Boîte de branchement FT
Recolement 08/09/22
Télécom



Boîte de branchement EU
Recolement 08/09/22
Eaux usées



Candélabre projeté
Borne implantée
11/05/2022 - 20/10/2022
0000 x
Levé 01/03/2023



Clôture modèle A, B, C
Clôture modèle D, E, F, G
Obligatoire sur au moins 3 ml depuis le fond de parcelle



Hauteur identique à la clôture sur rue, sur au moins 2 ml
x 0.00
Altitude voirie finie



CHARENTE-MARITIME
COMMUNE DE LA JARRIE

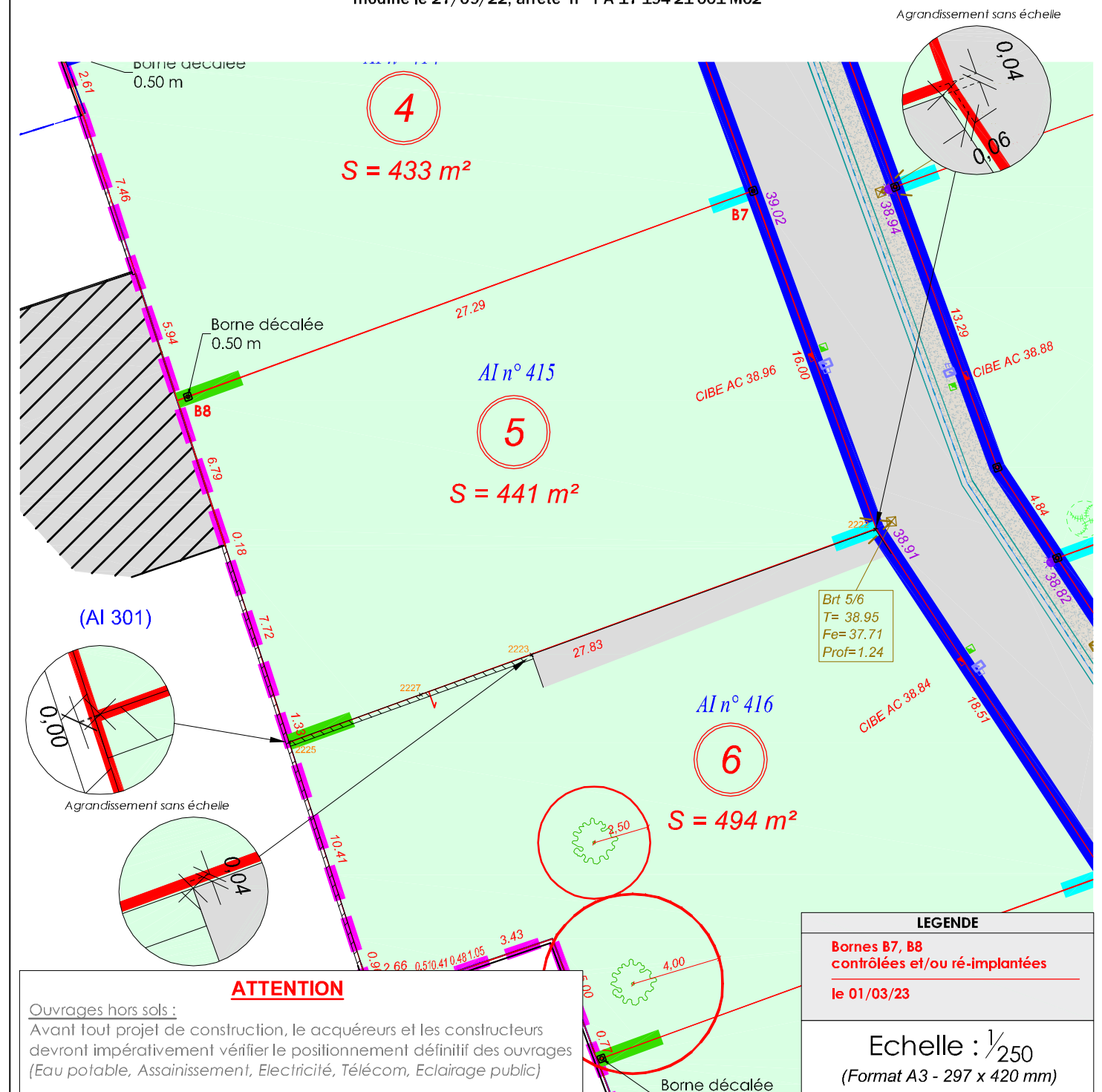
"La Chêneraie" PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE DEFINITIF LOT 5

Section AI n° 415 - Surface : 441 m²

Permis d'Aménager délivré le 28/09/21, arrêté n° PA 17 194 21 001

modifié le 29/04/22, arrêté n° PA 17 194 21 001 M01

modifié le 27/09/22, arrêté n° PA 17 194 21 001 M02



ATTENTION
Ouvrages hors sols :
Avant tout projet de construction, le acquéreurs et les constructeurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (Eau potable, Assainissement, Electricité, Télécom, Eclairage public)

LEGENDE
Bornes B7, B8
contrôlées et/ou ré-implantées
le 01/03/23

Echelle : 1/250
(Format A3 - 297 x 420 mm)

